



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SOMATO-PSYCHOTHÉRAPIE ET SOMATOTHÉRAPIE

6a rue Principale - 68210 HECKEN
☎ 03 89 25 91 03 - 📠 03 89 25 37 90
www.ff2s.eu Email : info@ff2s.com

*Membre de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse F.F.2.P.
Membre de l'Association Internationale de Somatothérapie Somatanalyse et de Socio- et Somato- Psychothérapie A.I.S. SOM-PSY*

Critères de Titularisation

I. Somato-psychothérapeute, pratiquant la ... (*nom de la méthode*)

Il se définit par :

- une **formation spécifique avec un minimum de 600 heures**,
- une **thérapie/analyse personnelle de 150 heures** minimum dont 50 % au moins en individuel,
- une **pratique d'un an** au moins,
- une **supervision régulière**, avec un minimum de cinquante heures dans les premières années d'installation,
- **l'acceptation signée du code éthique.**

Des ÉQUIVALENCES peuvent être prises en considération à côté des critères définis ci-dessus.

II. Somatothérapeute spécialisé en ... (*nom de la pratique*)

Il se définit par :

- une **formation à une technique donnée** dans une école reconnue, selon la durée en usage, en accord avec l'A.I.S. SOM-PSY,
- une **thérapie/analyse personnelle de 150 heures** minimum dont 50% au moins en individuel,
- une **pratique régulière avec supervision**,
- **l'intégration dans ou la référence à une équipe médicale ou somato-psychothérapeutique**,
- **l'acceptation signée du code éthique.**

Les ÉQUIVALENCES individuelles seront prises en considération, comme pour le psycho- et somatothérapeute.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SOMATO-PSYCHOTHÉRAPIE ET SOMATOTHÉRAPIE

6a rue Principale - 68210 HECKEN

☎ 03 89 25 91 03 - ☎ 03 89 25 37 90

www.ff2s.eu Email : info@ff2s.com

Membre de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse F.F.2.P.

Membre de l'Association Internationale de Somatothérapie Somatanalyse et de Socio- et Somato- Psychothérapie A.I.S. SOM-PSY

Procédure de Titularisation

- 1.- Etre membre actif à jour de sa cotisation
- 2.- Avoir signé l'engagement du Code Ethique
- 3.- Avoir exercé la profession déclarée de somatothérapeute ou de somato-psychothérapie depuis deux ans
- 4.- Avoir un lieu de supervision et de thérapie personnelle
- 5.- Envoyer au siège de la F.F.2.S. un dossier de titularisation en trois exemplaires composé de :
 - deux photos d'identité récentes
 - un bulletin n°.3, (à demander à République Française Ministère de la Justice - Directions des affaires criminelles et des grâces - Casier judiciaire national - 44079 NANTES CEDEX 1)
 - une lettre de motivation
 - toutes les photocopies de diplômes, certificats et attestations
 - description des parcours personnels et professionnels précisant le nombre d'heures de thérapie personnelle et le nombre d'heures de supervision
- 6.- Passer devant le jury et démontrer ses compétences dans sa spécialité.
- 7.- Le candidat retenu recevra une attestation de Membre Titulaire de la Fédération Française de Somato-psychothérapie et Somatothérapie dans le mois qui suit.
- 8.- Le (la) Praticien(ne) Titulaire sera mentionné(e) sur la liste des praticiens reconnus par l'association et recommandable pour les clients

Joindre un chèque de 77,00 euros à l'ordre de la F.F.2.S..